

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, CUCULI, BRIARD, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme MEHOUS pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme NABUCET pouvoir à Mme COQUELIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2023-2-014 : Approbation des comptes de gestion 2022

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les résultats du compte de gestion du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du camping et de la Commune. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en conformité avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Pour l'exercice 2022, les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve.

Les résultats de clôture se déclinent de la façon suivante :

• <u>Budget Lotissement Les Ormes :</u>	Section de fonctionnement =	37 725,11 €
	Section d'investissement =	- 28 611,80 €
• <u>Budget Lotissement</u>	Section de fonctionnement =	- 11 840,61 €
<u>Domaine de La Grande Abbaye :</u>	Section d'investissement =	230 542,90 €
• <u>Budget Maison de Santé :</u>	Section de fonctionnement =	47 112,73 €
	Section d'investissement =	- 170 008,36 €
• <u>Budget Camping :</u>	Section de fonctionnement =	605 562,00 €
	Section d'investissement =	- 137 289,79 €
• <u>Budget communal :</u>	Section de fonctionnement =	2 025 900,02 €
	Section d'investissement =	224 072,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes de gestion de l'année 2022 tels que présentés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24 mars 2023

Le Maire,
Michèle MOISAN

Le Maire,
Michèle MOISAN

